

Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
CH-1205 Genève

Tél. +22 338 20 70
Fax +22 338 20 72



Communiqué de presse du 30 mai 2008

40 candidat-e-s et une feuille de route : pour une Constitution moderne et progressiste

Depuis le dépôt du projet de loi en septembre 2006, jusqu'au OUI massif du 24 février par le peuple, les Socialistes ont été parmi les figures de proue à s'engager en faveur d'une nouvelle Constitution à Genève. Lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2008, les Socialistes ont franchi une nouvelle étape. Plus de 150 personnes ont adopté la feuille de route qui les guidera vers « une Constitution moderne et progressiste ». L'Assemblée a également désigné les candidat-e-s qui figureront sur la liste socialiste. 40 personnes qui vont conduire le PS vers les élections de cet automne.

40 personnalités au service d'une Constitution moderne et progressiste

Les Socialistes se sont retrouvé-e-s au Lignon, deuxième ville du Canton, pour désigner les candidat-e-s de la liste socialiste en vue de l'élection de l'Assemblée constituante du 19 octobre prochain.

La liste comportant 40 personnalités, est résolument sous le signe de l'ouverture et de la diversité : on compte 16 personnes non membres du PS, issues des milieux associatifs, culturel, social ou universitaire. 16 c'est aussi le nombre de femmes, soit 40 % du nombre total de candidat-e-s. Diversifiée, la liste comprend des personnalités riches de leur expériences multiples, qui représenteront chacun-e à leur manière Genève et ses citoyen-ne-s et qui toutes, s'engageront pour Constitution moderne et progressiste.

La feuille de route socialiste

Les Socialistes ont également adopté leur feuille de route. Sur la méthode, le PS souhaite associer les Genevoises et les Genevois, avec une consultation régulière de la population au cours des 4 ans de travail de l'Assemblée constituante.

Sur le fond, le PS s'engage en faveur de nouveaux droits démocratiques, sociaux et fondamentaux. Le rôle de l'Etat comme garant de l'équité, d'un projet collectif et de l'égalité des chances, est une priorité également.

La feuille de route est composée de quatre grands chapitres :

Les droits démocratiques : dans ce chapitre, les Socialistes souhaitent introduire plusieurs instruments favorisant la démocratie directe en particulier. Le droit de vote et d'éligibilité des étranger-e-s en est la première revendication. A laquelle s'ajoute le référendum constructif, la motion populaire, le référendum des communes et des grandes villes.

Les droits fondamentaux et sociaux : Les Socialistes souhaitent inscrire un catalogue des droits fondamentaux et sociaux dans la Constitution et le développement des droits justiciables tels que le droit au choix du mode de vie, droit à un revenu de base, droit au travail, droit à l'égalité des personnes handicapées, droit au logement, droit à la gratuité de l'éducation et la formation, droit à l'accès aux soins, droit à l'accès à la justice indépendamment du revenu.

Le territoire : l'objectif premier est une amélioration des relations entre canton et communes. Ceci s'opérera à travers une refonte des communes avec une définition claire de leurs compétences et une réduction de leur nombre.

L'action de l'Etat : Les Socialistes entendent promouvoir le fonctionnement transparent, démocratiquement contrôlé et efficace de l'Etat, avec la définition d'un catalogue clair des missions de ce dernier. Pour relever les nouveaux défis, l'Etat doit être responsable, ouvert sur le monde, tourné vers l'avenir. Il doit se faire le garant du développement durable, de la cohésion sociale et de la diversité culturelle du Canton et le développement durable en particulier.

La révision de la Constitution aboutira ainsi à la réécriture des fondements de notre vivre ensemble dans un langage compréhensif et accessible à toutes et tous, de manière à ce que chacun-e puisse se l'approprier. Les 40 personnalités composant la liste du PS ainsi que l'ensemble des Socialistes entendent ne pas laisser passer cette chance unique : celle de ré-écrire un nouveau contrat social.

René Longet, président
(tel : 079 690 31 19)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter
Véronique Pürro, présidente de la commission constituante du PSG
Tel : 079 447 41 07

*Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
CH-1205 Genève*

*Tél. +22 338 20 70
Fax +22 338 20 72*



Les 40 candidat-e-s de la liste socialiste se présentant à l'élection de l'Assemblée constituante du 19 octobre 2008

M. Ali Jama Ahmed
M. Baranzini Roberto
Mme Belmonte Montserrat
Mme Boillat Valérie
M. Burgenmeier Béat
M. Carasso Grégoire
Mme Castioni Nicole
M. Cristin Jean-Claude
M. Deuel Claudio
M. Doret Jan
Mme Dupraz Françoise
M. Esposito Frédéric
M. Extermann Laurent
M. Gardiol Maurice
M. Golay Christophe
M. Holenweg Pascal
Mme Huber Anne-Laure
M. Hubert Van Blyenburgh Ninian
M. Kristensen Stefan
M. Lachat David
Mme Maier Marie-Christine
Mme Malka Forster Sophie
M. Mizrahi Cyril
M. Özden Melik
Mme Perregaux Christiane
Mme Reverdin-Raffestin Sylvie
M. Rodrik Albert
Mme Ruegger Nathalie
M. Schmidt Ivan
Mme Schumperli Catherine
Mme Studemann Wathier Virginie
Mme Sumi-Viret Martine
M. Tanquerel Thierry
M. Thiam Maguuèye
Mme Vavassori Raphaelae
M. Velasco Alberto
Mme Voutsinas Catherine
Mme Wyden Guelpa Anja
M. Zimmermann Tristan
M. Zoller Raymond

*Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
CH-1205 Genève*

*Tél. +22 338 20 70
Fax +22 338 20 72*



Voici les thèmes programmatiques retenus par le PSG en vue de l'élection de la Constituante du 19 octobre 2008. Ce document a été élaboré par la commission constituante du PSG. Il a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale du 29 mai 2008.

A. La méthode

1. Les Socialistes veulent parvenir à une nouvelle constitution claire, lisible par tous, adaptée à notre temps, plus démocratique, plus solidaire, plus ouverte sur le monde. Le développement de la société, à Genève et dans la région doit être compatible avec celui de l'ensemble de la planète et préserver les facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.
2. Les Socialistes demandent que l'Assemblée Constituante travaille à partir de l'analyse de la situation : problèmes à résoudre et thèmes (méthode dite de la page blanche) plutôt qu'à partir d'un texte préparé par des instances autres que la Constituante elle-même.
3. C'est pourquoi les Socialistes feront campagne sur les valeurs qu'ils souhaitent voir traduites dans la nouvelle Constitution, sur une série de principes et de propositions concrètes, mais dans un esprit d'ouverture et de négociation. Ils ne présenteront pas un projet clé en main, à prendre ou à laisser, aux électeurs-trices.
4. Les Socialistes demanderont que la Constituante lance, au moins à deux reprises, une vaste consultation de la population sur les résultats intermédiaires de ses travaux.
5. Les Socialistes s'engagent à être, pendant toute la durée des travaux de la Constituante, à l'écoute de leur base et des représentant-e-s des mouvements sociaux, syndicaux, culturels, de locataires, des associations d'habitant-e-s, etc.
6. Les propositions formulées par la population sous forme de pétitions seront traitées par la Constituante.
7. Les Socialistes tiendront cependant un certain nombre de points comme suffisamment fondamentaux pour que leur respect conditionne leur approbation du texte final.

B. Les grands thèmes

I Droits fondamentaux et sociaux

1. Inscrire un catalogue des droits fondamentaux et sociaux dans la Constitution (comportant notamment l'égalité entre femmes et hommes) et la promotion de l'égalité des chances.
2. Développer les droits justiciables : droit au choix du mode de vie, droit à un revenu de base, droit au travail, droit à l'égalité des personnes handicapées, droit au logement, droit à la gratuité de l'éducation et la formation y compris professionnelle, dans un cadre public, droit à l'accès aux soins, droit à l'accès à la justice indépendamment du revenu, le droit pour les aîné-e-s de vivre dans la dignité, le droit à l'alimentation.
3. Inscrire le principe du respect et de la mise en oeuvre concrète par le canton des instruments internationaux de protection des droits humains (CEDH, Pacte I et II de l'ONU, Convention sur les droits de l'enfant, etc.).

II Droits démocratiques

1. Accorder aux étranger-e-s établi-e-s depuis un certain temps dans le canton, le droit de vote et le droit d'éligibilité aux niveaux cantonal et communal.
2. Abaisser le nombre de signatures nécessaire pour une initiative ou un référendum, comme cela s'est fait à Zurich, pour tenir compte des difficultés de récolte pour les mouvements sans moyens financiers à l'heure du vote par correspondance.
3. Garantir le référendum obligatoire pour toute modification des lois adoptées par le peuple à la suite d'une initiative populaire ou adoptées par le Grand Conseil en provoquant le retrait d'une initiative populaire, pendant une certaine durée.
4. Introduire le référendum constructif.
5. Introduire la motion populaire.
6. Introduire le référendum des communes et des grandes villes.
7. Réformer la procédure de validation des initiatives populaires (transférer la décision à une instance judiciaire).
8. Inscrire une disposition sur la procédure de naturalisation (gratuité, voie de recours). Garantir de façon générale la transparence de la vie publique.
9. Inscrire une disposition sur le financement public des partis politiques et sur la transparence des finances des partis et groupements politiques.
10. Garantir la liberté de la presse et la diversité des médias.

III Territoire

1. Inscrire une disposition sur la collaboration et les institutions régionales et transfrontalières.
2. Inscrire une disposition sur l'engagement de Genève en faveur de l'intégration dans l'Union européenne.
3. Inscrire une disposition sur la notion d'agglomération.
4. Réformer l'organisation des communes en vue d'une plus grande égalité de traitement des habitant-e-s du canton, d'une plus grande efficacité et d'un meilleur contrôle démocratique :
 - a. Maintenir la Ville de Genève.
 - b. Favoriser les fusions en vue de la création d'un nombre réduit de communes équilibrées.
 - c. Favoriser les institutions intercommunales, avec exercice des droits démocratiques dans leur périmètre.
 - d. Favoriser la représentativité des associations d'habitant-e-s et de quartier.
5. Inscrire une disposition sur la péréquation financière intercommunale et sur l'instauration d'un taux d'imposition unique pour toutes les communes.
6. Inscrire une disposition sur les principes de répartition des compétences entre le canton et les communes. Confirmer le rôle prééminent de l'Etat dans l'aménagement du territoire cantonal, en précisant les règles de subsidiarité et les marges de compétence des communes.
7. Consacrer les principes d'équité sociale dans l'aménagement du territoire et la distribution des services et de mixité sociale dans l'ensemble des secteurs d'habitat. Consacrer le principe de mixité sociale sur l'ensemble du territoire et de mixité d'activités (emploi et logement) dans une large mesure.
8. Introduire un engagement de l'Etat à promouvoir et à aménager les espaces nécessaires à la sphère publique et à la communication sociale.

IV Institutions

1. Prévoir une élection à la majorité absolue au premier tour pour le Conseil d'Etat et le Conseil des Etats.
2. Réformer le système des apparentements pour éviter que les voix des petites listes ne soient purement et simplement perdues.
3. Inscrire une disposition sur le mode de désignation, la formation des magistrats du pouvoir judiciaire et la haute surveillance.
4. Prévoir un contrôle de la qualité et une évaluation des lois.
5. Instituer le principe de parité des genres sur les listes électorales pour toutes les élections.
6. Instituer une limitation dans le temps des mandats électifs.
7. Interdire le cumul des mandats électifs.
8. Introduire dans la loi sur l'éligibilité, l'élection de suppléant-e-s.
8. Prévoir que les commissions et délégations officielles, ainsi que les conseils d'institutions

appartenant au canton et aux communes comprennent une représentation équitable des principales sensibilités politiques et/ou des partenaires sociaux, et cas échéant des salarié-e-s concernés et des usagers et usagères » (pour un service public démocratique et participatif).

V Action de l'Etat

1. Disposer d'un catalogue des missions de l'Etat.
2. Inscrire une disposition sur les principes du service public (dont les moyens d'action prioritaires sont la fonction publique et les régies publiques), y compris le principe de participation des travailleurs.
3. Maintenir intégralement dans leur portée, mais moderniser et harmoniser dans leur forme, les principes écologiques (transports, énergie) de la constitution actuelle.
4. Réaffirmer intégralement dans leur portée les dispositions actuelles sur la politique sociale du logement.
5. Inscrire une disposition sur la conservation durable des ressources naturelles et notamment sur le caractère de bien commun de l'eau. Dans ses relations avec le reste du monde, Genève se fixe pour objectifs de contribuer au développement durable de la planète, à la solidarité entre les peuples, à un commerce équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la promotion des droits humains.
6. Consacrer la langue française comme langue officielle.
7. Défendre le principe de laïcité.
8. Consacrer le rôle des associations.
9. Consacrer le principe de transparence de l'administration.
10. Ancrer dans la Constitution, le principe de la responsabilité de l'Etat.
11. Prévoir une disposition sur la solidarité internationale.
12. Se conformer aux objectifs internationaux en matière d'aide au développement.
13. Instituer un médiateur de l'Etat.
14. Inscrire un article sur la culture.
15. Inscrire une disposition sur une véritable politique familiale favorisant la conciliation de la vie familiale, professionnelle et associative.
16. Inscrire un article sur l'instruction publique gratuite visant à la réalisation des potentialités de chaque enfant et sur le péri- et parascolaire et inscrire un article sur la protection des mineurs.
17. Consacrer l'intégration des étrangers comme une tâche publique.
18. Garantir l'exercice des libertés syndicales.
19. Garantir le développement durable, la cohésion sociale et la diversité culturelle du Canton».